



Modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

Rapport de présentation valant exposé des motifs

A l'intérieur de la zone UC, il est inséré une orientation d'aménagement et de programmation afin de définir les orientations d'aménagement de la dent creuse située dans le secteur de Garet (1 ha environ), notamment :

- les modalités d'accès à la RN 113
- les emprises constructibles
- les emprises des espaces verts et ouvrages de rétention.